

SNES



S₃ de Grenoble

Bulletin N° 181 de Juillet 2007
Prix du numéro: 1 € - Abonnement : 6,50 €

« C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière. »

— Edmond Rostand —

Éditorial

Un président et une assemblée élus pour poursuivre la politique que nous avons dû combattre depuis des années : salaires, retraites, protection sociale, services publics, droits et solidarités collectives, libertés publiques restent donc dans la ligne de mire. Malgré les luttes massives de ces dernières années et les défaites subies par la droite au cours de la période précédente, les électeurs ont massivement choisi de reconduire les sortants qui parlaient d'un projet de rupture, faute de reconnaître dans les programmes et candidats de gauche la prise en compte de leurs aspirations et revendications. La légitimité issue des urnes est incontestable et le pouvoir va donc continuer à servir sa clientèle — cadeaux fiscaux pour les plus hauts revenus, cadeaux sociaux aux entreprises, réduction des dépenses de solidarité et promotion des solutions individualistes pour ceux qui en ont les moyens — comme l'ont déjà montré les premières mesures annoncées ces derniers jours.

Dans notre secteur de l'Éducation, si le pouvoir n'a pas renoncé à sa politique — assumer les réductions de moyens en réduisant l'offre de service public d'une part et en accroissant la productivité des personnels de l'autre — il a dû reculer sur les services et abroger le décret Robien. La mobilisation et la détermination des personnels, dans chaque établissement, l'unité de leurs organisations syndicales, unité à laquelle le SNES et la FSU n'ont cessé de travailler — malgré les difficultés et les tropismes récurrents de certains — tout en sachant prendre leurs responsabilités seuls lorsque cela a été nécessaire, ont permis cette victoire. Dans une vingtaine d'établissements de l'académie, l'administration rechigne à restituer la totalité des moyens retirés au titre du décret Robien. C'est la traduction locale d'une politique qui depuis des années a réduit les recrutements et supprimé

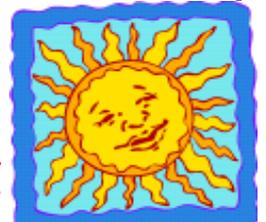
des postes. Les annonces nationales pour le budget 2008 montrent bien la continuité de cette politique. L'échec de la voie autoritaire « Robien » va ouvrir une recherche du volontariat pour faire passer les tâches supplémentaires : le « rapport Darcos », les « tables rondes » annoncées pour la rentrée et le niveau de notre pouvoir d'achat après des années d'érosion inéluctable vont dans ce sens.

L'expérience le montre : pour reprendre notre dû, mettre en échec ces projets et imposer l'ouverture de véritables négociations sur l'École, le Second degré, nos métiers, nos services et nos rémunérations, nous ne pouvons compter que sur notre force collective. Dès la prérentrée et dans chaque établissement, le S1 du SNES doit se réunir, se constituer et se reconstituer. Son premier objectif est de se renforcer en proposant l'adhésion à tous les collègues : un syndicat n'est pas construit a priori sur une orientation, une idéologie ou des choix revendicatifs ; il rassemble d'abord tous ceux qui ont un intérêt commun à défendre ; ses positions et ses choix sont ensuite déterminés par les adhérents dans ses instances statutaires ; se syndiquer doit donc être le premier geste de tout véritable professionnel ; rejoindre le SNES est une nécessité pour qu'ensemble nous puissions peser sur l'avenir de nos métiers comme de nos carrières.

- Jacques AGNÈS -

En attendant, et parce que nous l'avons tous bien mérité,

bonnes vacances à tous!



Au lendemain d'un cycle électoral en quatre tours nous voici confrontés à une droite dure et réactionnaire qui détient tous les leviers institutionnels. Cette droite est dotée d'un projet clair et offensif ; elle entend supprimer ou démanteler tous les éléments constitutifs de l'État social conquis lors des luttes du XX^e siècle pour augmenter encore plus le champ d'action du secteur privé et lui ouvrir de nouveaux marchés. Parallèlement, bien consciente que l'affaiblissement des protections et services (Santé, services publics, Éducation...) dont dispose le citoyen ne sera pas sans effets ; révoltes individuelles, mise en place de moyens parallèles de subsistance, réactions collectives et organisées ; la droite continue à mettre en place un État pénal et répressif (*loi de « prévention » de la délinquance, stigmatisation des étrangers, peines plancher...*). Face à cette orientation la réponse doit être large et massive, associant toutes les mouvances - associatives, syndicales et politiques - du camp progressiste.

En effet, même si Sarkozy et ses amis ont la main mise sur les outils institutionnels, ils n'ont pas toute latitude pour agir. Tout d'abord il y a les mouvements sociaux massifs qui ont rythmé les douze dernières années - des retraites en 1995 au CPE l'an dernier - mais aussi la révolte des banlieues l'année dernière et le recul en sièges de l'UMP à l'Assemblée Nationale par rapport à 2002. Ce sont autant de facteurs que la droite ne peut pas négliger et semble avoir intégrés dans sa stratégie. Pour nous, cela doit être autant de points d'appui pour construire la résistance et préparer la contre-offensive. Contre-offensive qui ne pourra être menée qu'au travers de mouvements sociaux unis, massifs, revendicatifs et déterminés. Contrairement à ce que semble croire le Premier Secrétaire du Parti Socialiste (PS) qui expliquait au soir du 2^{ème} tour des législatives que, maintenant que le PS avait ses 200 députés, il ne serait pas nécessaire que l'opposition ait lieu dans la rue, ce n'est pas à l'Assemblée que nous obtiendrons satisfaction !

Face à cette situation et à la stratégie mise en place par Sarko-Fillon, le mouvement syndical dans

son ensemble, et notamment la FSU, va se retrouver face à un choix stratégique lourd. Depuis son installation, et déjà lors de la campagne (déclarations de Fillon sur les syndicats « responsables » et les autres), Sarkozy veut jouer à la fois sur la mise en concurrence des différents syndicats et sur une tentative de les intégrer de plus en plus dans le jeu institutionnel. Or le MEDEF et le gouvernement ne sont pas des partenaires sociaux mais bien des adversaires sociaux. Face à cela il faudra choisir entre une orientation prônant l'indépendance, le rapport de force et l'unité (sans concessions excessives en son nom) et l'assimilation aux rouages de l'État, qui coupera définitivement le mouvement syndical d'une base revendicative et risquera fort de faire disparaître toute perspective d'un syndicalisme de transformation sociale. Ce débat traversera l'ensemble du mouvement syndical, et même si les plus touchées dans l'immédiat sont les confédérations, notamment du fait de leur appartenance à la CES (qui, elle, défend une forte intégration dans les institutions européennes, dans les outils de cogestion avec le patronat dans les entreprises...), la FSU et le SNES ne seront pas exonérés de cette discussion.

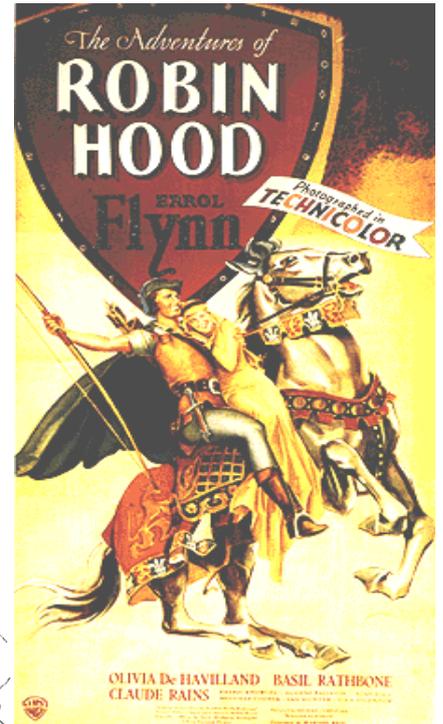
Dans les semaines et mois à venir notre responsabilité sera de présenter une analyse globale de la situation, du projet et de la stratégie gouvernementale pour éviter à tout prix l'émiettement des luttes. De la maternelle à l'université, des 10000 suppressions de postes annoncées au service minimum (l'Éducation nationale constitue une deuxième cible de choix après les Transports) en passant par les luttes pour l'égalité des droits, c'est toutes et tous ensemble, au même moment, que nous pourrons gagner. Nous savons bien que cela ne se décrète pas mais, par contre, cela se prépare et s'organise. Alors, dès le 1^{er} septembre, toutes et tous sur le pont pour se débarrasser de Sarko-Fillon et de leurs projets.

- Sébastien JOLIVET et Jean-Paul MARTENOT -
Élus École Émancipée à la CA académique.



« Il vole les pauvres, il distribue aux riches ... »

*Nouvel épisode
des Productions Nagy-Bocsa
en cours de réalisation
aux Studios Élysée – Matignon.
Saurez-vous en découvrir le titre ?
(bandeau-titre en haut de cette page)*



Synopsis :

Bouclier fiscal, exonérations sociales et fiscales, rentes et transmissions du patrimoine favorisées, SMIC et salaires bloqués, franchises et déremboursements sociaux.

À l'inverse du célèbre héros anglais, le nouveau pouvoir s'attaque aux biens communs, aux solidarités, aux droits des salariés, aux effectifs de la Fonction publique et entend bien défendre les vrais privilégiés : les exilés fiscaux, les rentiers, les plus hauts revenus et les prédateurs de tout poil qui se gobergent des fruits de notre travail.



Mais comme dit la chanson :
« C'est assez languir en tutelle,
L'égalité veut d'autres lois
Pas de droits sans devoirs dit-elle
Égaux, pas de devoirs sans droits »

Bureau académique

La CA académique du 22 juin 2007 a élu, conformément au règlement intérieur de la section académique et aux statuts du SNES, le bureau académique suivant.

Secrétariat général

- ❖ Jacques AGNÈS : Secrétaire général
- ❖ Marie-Odile BOUCRIS : Secrétaire générale adjointe (dominante Formation)
- ❖ Corinne BAFFERT : Secrétaire générale adjointe (dominante Métier)
- ❖ Bernard OGIER-COLLIN : Secrétaire général adjoint (dominante Emploi - CAPA CPE)
- ❖ Marc GAIGÉ : Trésorier académique
- ❖ Jean-Pierre VARNET : Directeur des publications (papier ou électroniques)

Secrétaires académiques

- ❖ Claudette COMBE : CAPA PEGC - Site web
- ❖ Joëlle GUILLAUME : CAPA COPsy - Orientation
- ❖ Jean-Claude LAMARCHE : Responsable académique Retraites / Retraités
- ❖ Anne DORTEL : Responsable Formation initiale et continue
- ❖ Cyril BOREL : CAPA certifiés - TZR - Éducation prioritaire
- ❖ Cécile PEYRARD : Suivi AED + MI / SE - Vie scolaire
- ❖ Corinne JACQUELIN : Métier - Langues vivantes
- ❖ Gabriel ÉMERY : Recrutement - Formation - Précarité
- ❖ Patricia NICOLET : CAPA des agrégés

Combattre les réformes du gouvernement et maintenir nos revendications

Tribune Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant

À peine en place, le gouvernement Sarkozy-Fillon applique son programme :

- ▶ remise en cause de la carte scolaire,
- ▶ suppression de milliers de postes,
- ▶ précarité accrue,
- ▶ réforme musclée de l'Université,
- ▶ attaque contre le droit de grève (*le « service minimum »*),
- ▶ réforme du statut des enseignants...

Il ne peut cependant le faire que si les syndicats acceptent de se placer sur le terrain des réformes qu'il est décidé à mettre en œuvre. L'expérience montre que c'est la bonne méthode pour faire passer les contre-réformes de régression sociale. Ainsi, avant la contre-réforme de la Sécurité Sociale, les syndicats avaient posé avec le gouvernement un « *diagnostic partagé* » où il n'était malheureusement pas question de dizaine des milliards d'euros de pillage de la Sécu sous forme de cadeaux au patronat (« *exonérations de charges* »). Le même processus avait abouti à la réforme des retraites contre laquelle nous nous sommes battus en vain en 2003.

Mais le gouvernement sait qu'inversement, lorsque se réalise l'unité des salariés et de leurs organisations syndicales sur des mots d'ordre clairs, il est contraint de reculer : cela a été le cas avec le CPE. De même, dans la lutte contre le décret de Robien de remise en cause du statut de Mai 50, au cours de l'année scolaire 2006-2007, le SNES a été au cœur d'une unité syndicale complète pour le retrait du décret.

Bien sûr, nous ne sommes pas naïfs, cette fois, si le gouvernement retire le décret de Robien alors qu'il a remporté une victoire électorale, ce n'est pas seulement du fait de la résistance que nous lui avons opposée, mais plutôt parce qu'il entend « *reculer pour mieux sauter* ». Il a en effet obtenu des syndicats (et en particulier de la FSU) que le statut des enseignants soit intégralement rediscuté. De plus, les 3000 suppressions de postes réalisées au nom de ce décret ne sont évidemment pas rétablies (par ailleurs, les informations provenant des S1 montrent que les chefs d'établissement ont reçu des directives pour ne pas appliquer le retrait du décret au niveau local).

Il est donc plus que regrettable que le SNES et la FSU, au lieu de dénoncer ce double jeu du gouvernement et les réformes qu'il prépare, choisissent de féliciter le gouvernement pour son réalisme et que le SNESup s'engage dans un texte avec d'autres syndicats (dont l'UNEF) et la conférence des présidents d'Université

(CPU) pour... la réussite de la réforme de l'Université voulue par le gouvernement. Et ce, alors même que la CPU a présenté 20 propositions pour réussir, notamment l'autonomie des Universités (en particulier en matière de recrutement du personnel) !

À ce propos, Jack Lefebvre, membre du bureau national du SNES représentant la tendance Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant (PRSI) a adressé une lettre ouverte à Gérard ASCHIERI pour lui indiquer que nous ne comprenons pas cette orientation qui nous semble s'éloigner singulièrement des revendications sur la base desquelles il faudrait engager des négociations avec le gouvernement.

Cette lettre a provoqué la réaction fâchée de certains militants du SNES de l'académie de Grenoble, y voyant un procès d'intention vis-à-vis de nos dirigeants nationaux. Ceux-ci ne souhaiteraient pas s'engager dans le soutien à des réformes émanant du gouvernement.

Malheureusement, la déclaration des responsables syndicaux, suite aux multiples rencontres avec Valérie PÉCRESSÉ et les autres membres du Gouvernement chargés de mettre en œuvre la Réforme des Universités, ne laisse plus de doute. Le 26 Juin, Bruno JULLIARD, secrétaire national de l'UNEF, résumait ce point de vue: « *Il serait dommage que la réforme (de l'Université) soit mise en échec pour quelques points que l'on n'aurait pas voulu négocier.* »

Nous considérons qu'au contraire, il faut au plus vite rompre avec le gouvernement et revenir à nos revendications :

- ▶ défense du statut des enseignants (missions définies exclusivement en heures d'enseignement)
- ▶ rétablissement des postes supprimés au concours
- ▶ refus clair de la réforme des Universités :

- non à l'autonomie des Universités
- aucune augmentation des droits d'inscription
- maintien de toutes les filières, de toutes les options
- refus de la sélection d'entrée dans la filière de son choix après réussite à un examen
- retrait de la réforme LMD.

– Pierre BELLOIR, élu PRSI à la CA académique –
33, côte Perrière – 74000 – ANNECY
Tél. 06 88 03 45 10

Problèmes de délais

Les personnels du Second degré peuvent prendre leur retraite lorsqu'ils ont atteint 60 ans. C'est la règle générale qui souffre quelques exceptions. L'âge auquel ils doivent obligatoirement avoir pris cette retraite est 65 ans, sauf dérogation dans quelques cas particuliers.

Entre 60 et 65 ans, chacun peut choisir la date de départ en retraite sauf si cette date résulte d'un engagement lié à un choix antérieur tel que le CFA ou la CPA. Après le vote des nouvelles dispositions concernant les retraites des fonctionnaires, les collègues bénéficiant pour la CPA des dispositions antérieures au 1^{er} janvier 2004 pouvaient demander, **avant le 1^{er} janvier 2005**, un maintien en activité au-delà de leur soixantième anniversaire, dans certaines limites.

Pour les collègues qui peuvent choisir, ils doivent exprimer ce choix lorsqu'ils remplissent leur dossier de retraite. Cependant, ils peuvent modifier ce choix ultérieurement tant que la décision de radiation des cadres n'est pas intervenue. Ils sont tenus d'en informer l'administration **au moins 6 mois avant la date à laquelle ils souhaitent cesser leur activité**. L'administration, de son côté, doit prendre la décision de radiation des cadres « quatre mois au moins avant la date à laquelle elle prend effet » (décret du 02 - 10 - 80).

Depuis quelques années, les arrêtés du ministère ne comportent plus la mention « est radié(e) des cadres à compter du ... » mais tout simplement « est admis(e) à la retraite ... à compter du ... ». Le Ministre a délégué aux Recteurs, depuis quelques mois, la signature de ces arrêtés. Dans un contexte de gestion déconcentrée des mouvements de personnels, de suppressions d'emplois, de stabilisation des TZR... l'anticipation de la récupération des postes occupés par les futurs retraités est une préoccupation de l'administration. Cela explique sans doute qu'après quelques « bavures », les délais d'émission et de signature des arrêtés de mise à la retraite ont été, semble-t-il, raccourcis : ils sont adressés aux intéressés plus en amont de leur date d'effet.

On ne peut qu'apprécier positivement cette évolution, mais elle a pris au dépourvu des collègues se fiant aux pratiques antérieures (réception de l'avis de radiation des cadres 2 ou 3 mois avant la date d'effet), et pensant pouvoir différer une décision de repousser leur date de départ en retraite, en cas de promotion aléatoire de dernière minute par exemple (échelon, hors-classe, changement de corps...), afin d'effectuer le temps nécessaire à la prise en compte de cette promotion dans leur calcul de retraite. Ces collègues, ayant reçu leur arrêté de mise à la retraite avant leur arrêté de promotion, ont demandé au Recteur l'autorisation de retarder leur date de départ. Cette autorisation n'est pas de droit, elle dépend du bon vouloir du Recteur qui a déjà adressé des refus à certains d'entre eux parce qu'il y aurait trop d'enseignants dans leur discipline.

Comme quoi, « travailler plus pour gagner plus » et « repousser l'âge de départ en retraite pour sauver les systèmes de retraite » ne sont bien que des slogans électoraux ou des contes pour enfants qui croient encore au Père Noël. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises en direction du Recteur pour appuyer les demandes des collègues et obtenir qu'elles soient satisfaites, mais nous n'avons pas de réponse positive globale. Nous persistons dans nos démarches.

En tout état de cause, pour l'avenir, **nous conseillons aux collègues** qui remplissent leur dossier de retraite et qui peuvent encore envisager une promotion dans leur fin de carrière, même avec une faible probabilité, **de donner une date de départ suffisamment éloignée pour que la prise en compte d'une telle promotion soit possible dans le calcul de la pension** (en avoir bénéficié au moins 6 mois...). Il sera ensuite toujours possible d'avancer la date de départ, si la promotion n'intervient pas, en respectant le délai de 6 mois.

Validation des services de non-titulaire

La validation des services de non-titulaire a pour but de faire prendre en compte ces services pour l'ouverture du droit à pension (15 années de services effectifs) et pour le calcul du montant de la pension. Peuvent être pris en compte « les services d'auxiliaire, de temporaire, d'aide ou de contractuel ... » ainsi que certains services d'allocataire de recherche, services à l'étranger, dans une collectivité locale, etc... La liste est très longue. Il est donc essentiel de faire figurer dans la demande tous les services effectués, à temps complet ou incomplet, ...

Cette validation pour la retraite **ne doit pas être confondue avec la prise en compte de certains services de non-titulaire pour le reclassement (avancement d'échelon)**. Elle ne se fait pas automatiquement, elle est facultative et ne peut intervenir que sur la demande du fonctionnaire, mais il est, en général, dans son intérêt de la demander. Il faut pour cela se procurer un dossier de validation auprès de son administration et le déposer le plus rapidement possible.

ATTENTION ! Depuis la loi Fillon de 2003 sur les retraites, **cette demande doit impérativement être faite « dans les deux années qui suivent la date de titularisation »** lorsque la titularisation est intervenue après le 31 décembre 2003, faute de quoi elle ne pourra être agréée.

- Jean-Claude LAMARCHE et Jacques AGNÈS -

Avenir des retraites :

Dans un article du journal *Le Monde* du 24 mars comparant dans divers domaines les propositions des « principaux » candidats aux présidentielles on pouvait lire, à propos des retraites et de la Sécurité sociale : « Des joutes verbales cachent parfois un diagnostic commun, voire une entente de fait », « les candidats de droite et du PS s'accordent sur deux points : ne pas abroger la loi Fillon de 2003 et augmenter les petites pensions ». L'article rappelle, à propos de la réforme Balladur des retraites du régime général en 1993, « critiques dans l'opposition, les socialistes, revenus au pouvoir, conservèrent cette réforme. M^{me} Royal n'a pas repris la proposition du PS d'abroger la loi Fillon, qui a aligné les fonctionnaires sur le privé... Seule la question de la réforme des régimes spéciaux fait encore débat ».

Après les élections présidentielle et législatives, on sait que de nouvelles mesures régressives concernant la protection sociale sont toutes prêtes et que les déficits (programmés et provoqués) des branches Maladie et Retraite de la Sécurité sociale servent d'argument de base à un tir d'artillerie médiatique, intense et groupé, préparant l'opinion à de nouvelles étapes dans la démolition des systèmes fondés sur la solidarité. Pour ce qui est des retraites, le rendez-vous fixé en 2008 par la loi Fillon et la cible des régimes spéciaux (pas ceux des ministres et députés ou sénateurs) laissent présager de nouveaux reculs pour tous les salariés. Les compromissions politiques post-électorales et les renoncements annoncés de certaines organisations syndicales peuvent faire craindre le pire, mais rien n'est jamais écrit à l'avance. L'expérience passée et l'histoire récente montrent que par l'action syndicale, dans une unité qui se construit et s'impose, il est possible, non seulement de faire reculer un gouvernement, de le faire renoncer à ses projets néfastes, mais de lui imposer d'autres choix.

Il faut donc se préparer à RÉSISTER.

- Jean-Claude LAMARCHE -

- Remplacement -

Il va falloir faire preuve d'une robuste constitution à partir de la rentrée 2007, notamment si l'on enseigne les mathématiques ; en effet, l'académie disposait d'à peu près 80 TZR, ce qui est loin de représenter 8% des effectifs en maths, mais le dernier mouvement Intra a vu disparaître 19 postes de TZR en maths. Rien n'a été annoncé en CTPA, les collègues ont muté sur poste fixe et n'ont pas été remplacés, tout simplement. Cela fait maintenant longtemps que nous combattons la logique rectorale qui consiste à considérer les postes de TZR comme variable d'ajustement ; il semble, là, qu'un nouveau cap soit franchi. Bien sûr, tout est à craindre, compte tenu du manque de moyens, du côté du remplacement « Robien » qui pourrait de fait se trouver réactivé. Il nous appartient d'alerter les collègues et les parents sur cette situation. Par ailleurs cela peut également être mis en rapport avec les annonces de suppressions de postes : 10000, 17000... le ministre s'y perd lui-même !

Nous ne partageons pas cette conception du remplacement ; il s'agit pour nous d'un besoin permanent du service public, en terme de continuité pédagogique. Il doit donc être assuré par des professeurs titulaires, qualifiés et recrutés en nombre suffisant.

- Corinne BAFFERT -

- Professeur principal -

C'est une mission que presque tous les collègues ont eu à assumer au cours de leur carrière, en l'ayant bien souvent sollicitée. Mais aujourd'hui, il n'en est plus tout à fait de même : les tâches se multiplient sans cesse, empiètent souvent de plus en plus sur le temps du cours, voire visent à prendre la place du Conseiller d'Orientation-Psychologue. Il faudrait aussi évoquer les missions en terme de Sécurité Routière, et j'en passe, dont le lien avec la fonction n'est pas toujours visible à l'œil nu.

Cela a une conséquence désastreuse : de plus en plus de collègues, refusant de voir ainsi un second métier, avec toutes ses exigences en temps, s'ajoutent au premier envisagent de ne plus assumer la fonction de professeur principal. Dans cette optique, en tant que praticiens, en tant que professionnels, c'est à nous de réfléchir sur le sens de cette mission, tant en lycée qu'en collège, et d'en définir les contours.

C'est ce qui nous conduit à proposer **un stage syndical académique sur la mission de professeur principal**.

Dès la rentrée, nous mettrons en ligne une enquête pour recueillir des informations, car les situations varient beaucoup d'un établissement à l'autre. Nous préparerons l'animation en collaboration avec les CPE et les Copsy.

Ce stage se déroulera à la Bourse du Travail, le Vendredi 19 octobre ; attention, les délais d'inscription seront très courts à la rentrée.

- Corinne BAFFERT -

PEGC - Compte rendu de la CAPA :

ACCÈS À LA HORS-CLASSE ET À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Accès à la Classe Exceptionnelle :

La CAPA chargée de la promotion de grade des PEGC s'est réunie le 1^{er} juin 2007.

Nous connaissons les contingents et, contrairement à ses engagements, le ministère a fait le choix de maintenir à 28,42 le ratio promu / promouvables, déterminant ainsi le nombre d'avancements à la Classe Exceptionnelle.

Ce maintien se traduit donc par une réduction de 578 possibilités au niveau national par rapport à l'année 2006. Pour notre académie, cette réduction est de 16 possibilités.

Cette réduction prive des collègues de l'accès à la Classe Exceptionnelle avant leur départ à la retraite.

Dans l'académie de Grenoble, nous avons un contingent de 60 possibilités de promotions à la classe exceptionnelle pour 227 collègues promouvables.

Il n'y avait pas d'avis défavorables.

Le barème du 1^{er} promu était de 269.5, et le barème du dernier promu était de 258.

Autre nouveauté : le barème a été modifié. Jusqu'à cette année, seule l'ancienneté dans la Hors-Classe était prise en compte. Cette année, ont été prises en compte cette

ancienneté, la note administrative et la note pédagogique. Et l'an prochain, se rajouteront les points IPR et chef d'établissement.

L'ordre des candidats a été considérablement bousculé même si cette année tous les collègues qui avaient 3 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de la Hors-Classe ont été promus.

Accès à la Hors-Classe :

Il reste dans l'académie 3 collègues qui sont à la Classe Normale et qui sont promouvables à la Hors-Classe. Sur ces 3 collègues, un collègue n'est pas en activité, les 2 autres collègues ont encore un avis défavorable de leur IPR.

L'extinction de la Classe Normale, prononcée par arrêté, ne sera pas effective dans notre académie en 2007 alors que le ministère avait indiqué dans un courrier adressé aux recteurs que les avis défavorables devaient être reconsidérés !

- Claudette COMBE -

- Motion présentée par École Émancipée -

Au lendemain de ce cycle électoral, sans remettre en cause la légalité de la victoire de la droite, amplifiée par un mode de scrutin injuste, la faible participation aux législatives et le fait que l'UMP perd des sièges à l'Assemblée Nationale lui retirent une grande partie de sa légitimité à appliquer son programme, recul permis notamment par la mise en avant des questions sociales (TVA « sociale », lutte chez Kronenbourg sur les heures supplémentaires, pouvoir d'achat...) entre les deux tours. Il marque très tôt la fin d'un Sarkozisme triomphant et peut servir de tremplin à la lutte contre sa politique antisociale et anti-immigrés.

Le gouvernement tente d'entraîner le mouvement syndical dans une logique de pseudo « dialogue social », prélude aux diagnostics partagés et autres livres verts servant ensuite à légitimer toutes les contre-réformes annoncées. Dans les semaines à venir il faudra être très vigilant à ne pas laisser croire que nous nous satisfaisons de quelques réceptions officielles alors même qu'aucune véritable négociation n'est prévue (*voir par exemple la réforme des universités*). Le mouvement syndical tirera sa légitimité et sa force des mouvements sociaux. L'enjeu de la période est donc d'arriver à construire un véritable rapport de forces pour contrer les projets présidentiels sur lesquels il n'y a aucun doute à avoir. En effet les mesures déjà avancées par le gouvernement sont autant d'attaques contre le droit du Travail et la protection sociale : instauration de services minimum, réforme des régimes spéciaux de retraite... La suppression de certaines recettes de l'État au bénéfice d'une minorité (défiscalisation des heures supplémentaires, réduction du bouclier fiscal, des impôts sur la succession...) s'accompagnera d'une taxation accrue de la majorité au travers d'impôts injustes (TVA, fiscalité locale, franchise médicale) et d'une réduction des dépenses (un fonctionnaire partant en retraite sur deux non remplacé, soit 35 000 postes supprimés en 2008) appauvrissant tous les services publics.

Dans l'Éducation, le président a lui-même annoncé la suppression du décret de Robien le lundi 11 juin. Il a également rappelé ses projets pour le système éducatif. La suspension de « l'apprentissage junior » est certes positive mais toutes les autres mesures nécessitent qu'on se mobilise contre elles : assouplissement de la carte scolaire, remise en cause de l'éducation prioritaire, prédominance du Socle, allongement des services (abondance de HS), diminution des horaires élèves, transfert des missions des COPsy sur les professeurs principaux, réduction de l'offre de formation sur tout le territoire, autonomie des universités, etc.

Ce retrait, dont on ne peut que se féliciter, est bien entendu à mettre sur le compte de la mobilisation des derniers mois. Cependant, non accompagné de

créations de postes et compensé par des heures supplémentaires, ce « recul » s'inscrit pleinement dans le slogan du « *Travailler plus* ». Il ne faut pas, non plus, perdre de vue que cela participe d'une logique de feux et contre-feux menée par le gouvernement.

Le SNES s'engage dès maintenant à mener une campagne d'ampleur - d'information et d'action - sur les heures supplémentaires ; il appelle les collègues à dénoncer l'utilisation qui en sera faite en l'absence de restitutions des postes supprimés. Il rappelle que l'on ne peut pas imposer aux enseignants plus d'une heure supplémentaire et **il appelle les collègues à refuser collectivement toute heure supplémentaire non obligatoire**, et ce, dès maintenant, sur leurs fiches de vœux, dans les conseils d'enseignement.

Le SNES dénonce toujours la situation des personnels précaires de Vie scolaire (AED, CAE, EVS non prolongés) et, plus largement, la situation de tous les précaires. Le non-renouvellement de leur contrat va précipiter un grand nombre d'entre eux au chômage.

Le SNES exige dans un premier temps le réemploi de tous ces personnels à la rentrée 2007 et leur titularisation avec formation.

Pour défendre ces revendications le SNES entend travailler avec l'ensemble de la fédération et les parents d'élèves.

Dès la rentrée le SNES analysera la situation après la session parlementaire d'été, il se donne les moyens d'informer les collègues et d'organiser une mobilisation d'ampleur avant la fin du mois de septembre.

La situation des élèves sans-papiers et de leur famille requiert encore et toujours notre solidarité active : Sarkozy a rappelé ses engagements et compte bien réaliser l'objectif des 25000 reconduites à la frontière programmées pour l'année 2007. Les militants des RESF ⁽¹⁾ se battent au quotidien pour empêcher les expulsions et obtenir les régularisations. Le SNES qui est partie prenante du Réseau appelle tous les collègues à y participer afin d'assurer la défense des élèves et des familles menacés d'expulsion. Il appelle à la plus grande vigilance pendant toute la période estivale, propice aux expulsions en catimini, et engage les collègues à créer des chaînes de solidarité. En cas de difficultés et de répression, le SNES assure les collègues qu'il leur viendra en aide et leur assurera un soutien syndical.

Votes - Pour : 3 - Contre : 4 - Abstention : 16 -

⁽¹⁾ *n.d.l.r.* :

RESF : Réseau Éducation Sans Frontières
<http://www.educationsansfrontieres.org/>

Notre CA académique amorce son mandat dans un contexte particulier. L'élection de Nicolas Sarkozy et d'une majorité législative de droite risque d'avoir des conséquences importantes pour nos métiers, les perspectives d'avenir de nos élèves, les conditions de notre action syndicale et l'exercice même de la démocratie. Les résultats des élections appellent en effet plusieurs remarques.

1. Pour la première fois depuis 1981, une majorité sortante n'est pas désavouée dans les urnes et se trouve reconduite à l'occasion d'élections législatives, et cela malgré les nombreuses luttes sociales massives menées de 2002 à 2007 et le désaveu infligé lors des élections de 2004.
2. La participation a été importante à l'élection présidentielle, marquant la fin de la tendance à l'érosion constatée la période précédente. À l'inverse, la forte abstention pour les élections législatives pose la question de l'évolution de la démocratie institutionnelle dans notre pays, en particulier par le renforcement du présidentielisme.
3. Deux ans après le net rejet du TCE, le premier tour de l'élection présidentielle a placé en tête trois candidats — et avec un total de près de 75% des suffrages exprimés — favorables à la ratification de ce traité et qui avaient fait campagne en ce sens. À l'inverse, les tenants du « non de gauche », dont il était admis qu'ils avaient su, en 2005, se distinguer de la droite xénophobe et nationaliste, n'ont pas été en capacité de proposer un projet susceptible de constituer une alternative crédible et de rassembler un nombre significatif de voix.

Le résultat de l'élection présidentielle permet un véritable projet, libéral dans les domaines économiques et sociaux, répressif et autoritaire pour ce qui est des libertés individuelles et collectives. C'est aussi la victoire d'un style qui tend plus à séduire qu'à convaincre, qui privilégie l'image éphémère par rapport à l'analyse du réel, le paraître par rapport à l'être et qui ne recule devant aucune provocation démagogique. Les premières mesures annoncées vont dans le sens de ce projet : mise en cause des droits des travailleurs (*droit de grève, contrat de travail, durée légale hebdomadaire du travail, SMIC non revalorisé*), cadeaux fiscaux aux plus favorisés financés par une pression accrue sur le plus grand nombre (*déremboursements sociaux, « franchise » pour les prestations sociales, fiscalité indirecte*)... La suppression de certaines recettes de l'État s'accompagnera d'une réduction des dépenses (un fonctionnaire partant à la retraite sur deux non remplacé, soit environ 35 000 postes supprimés en 2008) appauvrissant ainsi tous les services publics.

À l'inverse, la gauche n'a pas su construire un véritable projet alternatif et crédible pour la présidentielle. La gauche antilibérale a davantage mis en évidence ses divisions et oppositions de personnalités que réussi à incarner l'espoir d'une véritable transformation sociale. La candidate socialiste a, quant à elle, proposé un ensemble de mesures visant davantage à asseoir sa différence par rapport à son propre camp, tout en lorgnant sur l'électorat du centre et de la droite la plus rétrograde, qu'à proposer un véritable projet de gauche, cohérent et crédible. L'évolution de l'électorat au cours de la semaine qui a séparé les deux tours des élections législatives est de ce point de vue significative. Dès que la gauche retrouve ses fondamentaux — pouvoir d'achat, fiscalité, répartition équitable des richesses créées, rôle redistributif de l'État et donc de l'impôt — préférant la justice sociale à « l'ordre juste », elle retrouve des électeurs : minoritaire en sièges, elle est majoritaire en voix au second tour et la différence de sièges à l'Assemblée nationale n'est guère supérieure à celle des députés élus dès le premier tour. Cela devrait faire réfléchir tous ceux qui, au cours de la période électorale, érigeant en monument de modernité la somme de leurs reniements et trahisons, n'ont cessé d'expliquer que pour que la gauche redevienne crédible et puisse de nouveau l'emporter, il fallait qu'elle devienne la droite.

S'il n'appartient pas à une organisation syndicale comme le SNES de présenter ou de soutenir des candidats aux élections politiques, non plus que de se mêler de querelles partisans, il est en revanche de notre responsabilité de contribuer à construire une alternative économique, sociale et politique à ce qui se met en place depuis de trop nombreuses années et risque fort de s'amplifier et de s'aggraver dans la période qui s'ouvre. Nous devons y contribuer par nos revendications et notre réflexion sur l'égalité de droits — en particulier en matière d'Éducation — le service public d'Éducation et la Fonction publique en général et, plus généralement, par notre engagement pour les libertés individuelles et collectives et la démocratie.

Dans ce contexte, et sans renier ses orientations en matière de réduction des dépenses publiques et donc du nombre de fonctionnaires, y compris dans l'Éducation, le nouveau Président a pris la décision d'abroger le décret Robien sur les services et a annoncé l'ouverture de discussions sur nos métiers, nos services et nos rémunérations. Sans doute pouvons-nous craindre de nouvelles menaces telles que l'annualisation de nos services, la fin du « service devant élèves » comme seule mesure de notre temps de travail et le développement d'éléments variables de rémunération, selon les tâches prises en charge. Mais l'abrogation du décret Robien, c'est d'abord la

(d'après la contribution *Unité & Action*) -

reconnaissance de la mobilisation des enseignants du Second degré, de l'ampleur des actions qu'ils ont su développer, y compris dans le contexte difficile d'une année électorale. Même s'il ne s'agit pour le pouvoir que de lever un point de blocage pour mieux tenter de mettre en place ses projets, cela n'en est pas moins une victoire imputable au rapport de forces que nous avons su créer et sur lequel nous devons nous appuyer pour faire prévaloir nos revendications pour le Service public d'Éducation, pour la reconnaissance de nos métiers, pour une vraie prise en compte de nos qualifications et de nos difficultés d'exercice dans la définition de nos services comme dans nos rémunérations. À chaque fois que le Président évoque nos missions et la nécessaire reconnaissance de la nation à notre égard, nous devons lui rappeler que la première forme de cette reconnaissance se calcule en euros.

Une autre décision prise a été la suppression de l'éviction précoce par le biais de « *l'apprentissage junior* ». Si nous ne pouvons qu'approuver la disparition de ce dispositif, mis en place de façon démagogique et sans concertation — qui n'avait d'ailleurs eu que peu de succès auprès d'un patronat en attente d'une main d'œuvre plus qualifiée et docile — nous devons rappeler que la question des élèves les plus en difficulté reste entière et que s'y attaquer suppose de mettre les moyens les plus importants là où sont les besoins les plus criants. Il n'est pas possible de prétendre en même temps que l'Éducation est une priorité et qu'il convient de réduire les recrutements et le nombre de ses différents personnels.

Toutes ces mesures aggravent un projet libéral caractérisé par l'affaiblissement continu de l'État, le renforcement des inégalités et la flexibilisation de l'emploi, y compris chez les fonctionnaires. Pour combattre ce projet, il est nécessaire pour notre syndicat et notre fédération de mener la bataille des idées de façon déterminée en montrant :

- Ø Les conséquences de l'autonomie et de la mise en concurrence des établissements aussi bien dans le Second degré que dans le Supérieur (*projet de loi Péresse*) ;
- Ø Les effets de l'assouplissement de la Carte scolaire dès la prochaine rentrée menant à terme à sa suppression ;
- Ø La mystification du « *travailler plus pour gagner plus* ».

Dans l'immédiat, la CA académique invite les collègues à intervenir collectivement dans les établissements pour faire rétablir toutes les décharges statutaires et limiter tous les compléments de service imposés en obtenant la transformation d'heures sup en heures-poste.

En outre, la situation des élèves sans-papiers et de leur famille requiert encore et toujours notre solidarité active : Sarkozy a rappelé ses engagements et compte bien réaliser l'objectif des 25 000 reconduites à la frontière programmées pour l'année 2007. Les militants des RESF se battent au quotidien pour empêcher les expulsions et obtenir les régularisations. Le SNES qui est partie prenante appelle tous les collègues à y participer afin d'assurer la défense des élèves et des familles menacés d'expulsion. Il appelle à la plus grande vigilance pendant toute la période estivale, propice aux expulsions en catimini, et engage les collègues à créer des chaînes de solidarité. En cas de difficultés et de répression, le SNES assure les collègues qu'il leur viendra en aide et leur assurera un soutien syndical.

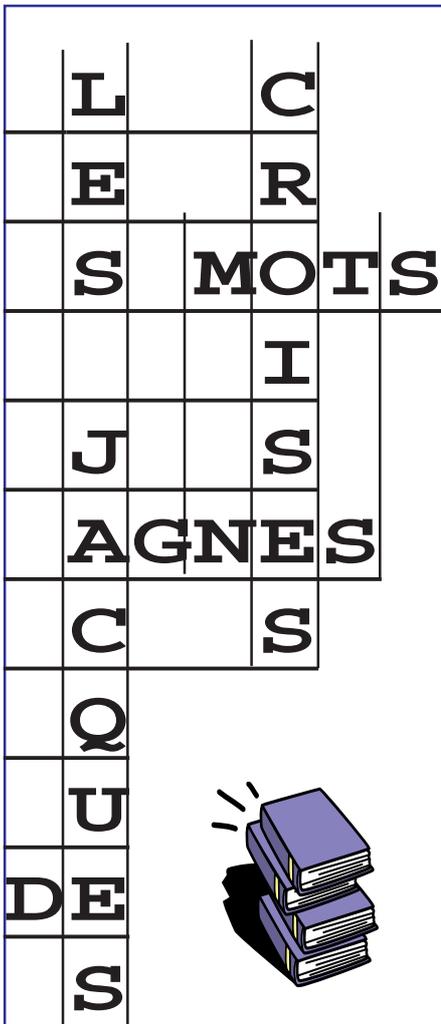
Dès la rentrée, la CA appelle les collègues à se réunir en assemblées générales pour faire le constat des carences en moyens d'enseignement et d'encadrement, mesurer les effets des dérogations à la Carte scolaire, faire le bilan des restitutions d'heures consécutives à l'abrogation du décret ROBIEN et informer les parents de la diminution drastique des moyens de remplacement (en mathématiques par exemple, le nombre de TZR est réduit de 25 % à l'issue du mouvement et il n'en reste plus qu'une soixantaine), prendre contact avec les personnels précaires, de Vie scolaire y compris (AED, CAE, EVS), pour défendre leur situation

Enfin, pour mener la bataille des idées, le SNES intensifiera les visites d'établissement (en informant notamment sur le projet Darcos et le risque de réactivation du décret sur les remplacement à l'interne). En outre, il organisera de manière systématique des stages de formation qui montreront la cohérence entre les projets éducatifs du gouvernement et son projet de société.

Pour finir la CA invite les collègues à participer aux mobilisations que le SNES, dans la FSU, travaille à construire avec d'autres organisations syndicales, pour l'augmentation des salaires et des pensions (sans travailler plus !), pour la défense et l'amélioration de la protection sociale (assurance maladie, retraites,...) et à défendre le droit de grève remis en cause par les projets de service minimum.

Pour : 19 - Contre : 0 -

Abstention : 4 - Refus de vote : 0 -



Horizontalement.

I. Certaines prétendent l'être davantage que la FSU, mais c'est plus par présomption que par élection. **II.** Prenons la plume. Une histoire sans fin. **III.** L'adjectif préféré de Parisot et dont l'usage risque de se développer. Craintif. **IV.** Le père d'une Marseillaise. Préfixe. Une Internationale qui nous concerne. Ils travaillent avec nous. **V.** Degré oriental. Fan ou navré. **VI.** Ce père qui nous dévore. Révolté. **VII.** Auteur de mystères. Bas de gamme. Circule à l'est. Abers. **VIII.** Gîte de Ventadour. Officier libre. **IX.** Terre. Affecte les disques ou les boyaux. Poulie. **X.** Sur l'almanach ou certaines voitures. Tromperas. **XI.** Clerc au son. Pièce de bois. Réfléchit s'il n'est pas sigle. Occire. **XII.** Diplomez ! Préposition. **XIII.** Hauban. Entrée en matière. Écueil. **XIV.** Autorisé à faire valoir ses droits à pension. **XV.** Levant. Rend moins rêche.

Verticalement.

1. Prend trop souvent le pas sur la prévention ou l'éducation. Donge sur la toile. **2.** Nature. Article précieux. Un début pour les lumières. **3.** Rentier. Lui c'est les cordes, elle c'est la toile. **4.** Secrétaire d'État. Esprit. Jus d'octobre. **5.** Prénom. Touffus. C'est passé ou de saison. Premier cours. **6.** Tête de turc du marquis de Nagy-Bocsa. **7.** Harnaché pour le travail. Repaire d'un monstre antique. Note. **8.** Lettres d'Ensenada. Sigle d'une marque de luxe. Bœuf exotique. **9.** Elles m'appartiennent. Pièce d'araire ou de charrue. **10.** Parasites. Le numéro d'un Henri à qui on a tapé dans l'œil. **11.** Assassin encensé. Mer britannique. Union révolue. **12.** Examen. Comme les œufs, parfois. Traumatisme. **13.** On lui confie sa clé. L'administration nucléaire. **14.** Préfixe. Station ou attention. Ville d'eaux et d'accords. **15.** Temps de luttes contre le 12-3. On connaît la chanson. Pièce du canon ou origine des canons.

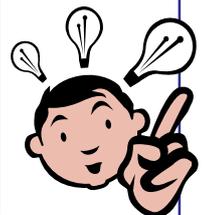
Sommaire

Page 1 : Édito.
 Page 2 : Tribune libre EE.
 Page 3 : Tribune libre UA / Bureau académique.
 Page 4 : Tribune libre PRSI.
 Page 5 : (Futures) retraites.
 Page 6 : Remplacement / PEGC. Professeur principal.
 Page 7 : Contribution EE à la CA.
 Pages 8 -9 : Texte adopté à la CA.
 Page 10 : Les mots croisés.

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES - FSU

16 av. du 8 Mai 1945
 BP 137 - 38403 -
 Saint Martin d'Hères - Cedex
 e-mail : s3gre@snes.edu
 Tél : 04 76 62 83 30
 Fax 04 76 62 29 64
 Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															
II															
III															
IV															
V															
VI															
VII															
VIII															
IX															
X															
XI															
XII															
XIII															
XIV															
XV															



épisode donne son nom au titre cherché : « Siobseñibor II - Le retour »
 Bois inversé (pour la redistribution sociale des richesses), l'anti-héros auquel est dédié ce nouvel
 - Solution du jeu p.3 - - Entre Terminator (pour les solidarités et services public) et Robin des